

MAIRIE DE SURVILLE

Département de l'EURE – Arrondissement d'EVREUX

Canton de PONT DE L'ARCHE

☎ : 02.32.50.50.27

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois le vingt-sept septembre le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de *Monsieur FORT Gildas - Maire.*

Date de Convocation : 18/09/2023

Nombre de Membres en exercice : 13

Nombre de Votants : 12

Présents :

Messieurs :

DOUTRELEAU Vincent - FORT Gildas – MAUGER Bastien - MAUGER Marcel - PETEL Bertrand
- ROBERT Bruno – THIFAGNE Guillaume – VAN LOYEN Fabien

Mesdames :

AUGNET Corinne - CHIBOURG Florence - HACZYK Jessica – OVIDE Nadège

Pouvoirs :

Mme LEGOUX Valérie à M. DOUTRELEAU Vincent

Secrétaire de séance :

M. VAN LOYEN Fabien

AIDE FINANCIÈRE AUX LOCATAIRES M. et Mme THOMAS 53, rue Bernard Petel

Délibération N° 20230030

Date de réception en Préfecture : 11/10/2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide d'accorder aux locataires de la maison situé 53 rue Bernard Petel une aide financière de 300 € pour pallier une surconsommation d'électricité, lié à une mauvaise isolation des combles et portes.

La municipalité a entrepris les travaux concernant les 2 portes et doit décider de l'isolation des combles (rouleaux laine de roche ou projeté) et demander éventuellement une prise en charge via les fonds de concours (commission travaux).

AGENTS POUR LE RECENSEMENT DE LA COMMUNE

Délibération N° 20230031

Date de réception en Préfecture : 11/10/2023

Deux habitantes de Surville ont été recrutées pour effectuer ce recensement, Mmes TERNISIEN Nadine et GOUGET Catherine. Deux demi-journées de formation leur seront dispensées en février et M. le Maire bénéficiera d'une journée de formation en novembre.
Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité.

REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNALE

Délibération N° 20230032

Date de réception en Préfecture : 11/10/2023

Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité.

COMMISSION LOCAL D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Délibération N° 20230033

Date de réception en Préfecture : 11/10/2023

Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité, pour le transfert de la commune d'ANDÉ sur la compétence Enfance/Jeunesse.

DÉLIBÉRATION SUR LES POUVOIRS DE POLICE ENTRE LE MAIRE, LE PARQUET ET LE PROCUREUR.

Délibération N° 20230034

Date de réception en Préfecture : 11/10/2023

En réponse aux évènements récents (émeutes, agressions verbales/physiques de maires...), ce texte concourt à optimiser les relations entre le procureur et le maire dans l'exercice des pouvoirs de police générale de ce dernier, lui permettant de mener au mieux ses missions de sécurité publique, tranquillité publique et salubrité publique.
Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité,

**DÉLIBÉRATION SUITE A L'APPROBATION DE LA MODIFICATION N°2 DU PLUIH ET
PLUI VALANT LE SCOT**

Délibération N° 20230035

Date de réception en Préfecture : 11/10/2023

Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité,

DÉLIBÉRATION SUR LE MAINTIEN DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ N°5

Délibération N° 20230036

Date de réception en Préfecture : 11/10/2023

Le conseil municipal s'octroie un droit de réserve dans la perspective de la réactualisation d'un projet de lotissement.

M. MAUGER Bastien ne vote pas et quitte la salle (Motif : héritier potentiel).

Le Conseil Municipal est favorable à 9 voix POUR, 2 CONTRE et 1 ABSTENTION

QUESTIONS DIVERSES :

- M.ROBERT Bruno demande où en est le projet de salle sportive/city stade par rapport aux dates de dépôt des dossiers. Le dossier concernant le city stade doit être déposé prochainement au Département. Concernant la salle sportive, M. FORT Gildas a eu une réunion avec les maires du plateau (agglo). Bernard LEROY, président de l'Agglo, envisage une aide globale de l'Agglomération pour une seule salle (choix de la Haye Malherbe). L'ensemble des maires du plateau se disent favorables pour que cette aide globale bénéficie au projet de la salle de Surville.

- M. PETEL Bertrand aborde le sujet de la ferme Chanu à la Vacherie et son devenir. Après réunion trois axes sont envisagés : mise en vente de la ferme par les héritiers (à la commune ou à un promoteur) ; achat du terrain par la commune (les Domaines proposent de faire une estimation du m² comme base de calcul, sans engagement de la commune sur l'option d'achat) ; achat par les bailleurs sociaux (mais option peu vraisemblable car surface du terrain trop importante et trop éloigné du centre bourg).
M. PETEL demande également ce qu'il en advient de l'activité du commerce multi-services R'Nait Sens. A ce jour, les gérants confirment la vente du bail commercial au 31 octobre (superette Proxi à la place ?). Les loyers de retard du logement sont en cours de règlement, pas ceux du commerce (7831 € d'encours). Nadège incite le conseil municipal à passer une délibération de droit de préemption sur ce local (dans le cadre de futurs projets de cession).

- Mme CHIBOURG Florence propose une réunion de travail pour faire le point sur les comptes de la commune avant la prochaine élaboration du budget (groupe de travail avec Jessica et Bruno).

- M. MAUGER Bastien demande où en sont les travaux prévus sur la mare. Sans retour à ce jour, la commune va relancer l'Agglomération pour nous proposer un planning de curage de celle-ci.
- Mme. AUGNET Corinne aborde l'entretien du terrain correspondant au lotissement GOUGET/PATTYN. Un nettoyage partiel a été réalisé par la commune (Bertrand). M. FORT a demandé aux propriétaires de faire le nécessaire.
- M. DOUTRELEAU Vincent : Où en ai le dossier concernant le colis et/ou le repas des anciens. Concernant le colis, Jessica a parcouru l'offre de plusieurs fournisseurs, 2 ont retenu son attention. Une réunion de travail est envisagée en octobre pour entériner le choix et aborder les conditions d'accès du repas des anciens.
- M. VAN LOYEN Fabien propose la mise en œuvre d'un concert à l'église de Surville en 2024, en posant sa candidature à l'opération Normandie Bib'Live (opération supervisée par la Médiathèque départementale de l'Eure. Date de clôture : 23 octobre 2023. L'opération est quasi transparente, le reste à charge pour la commune concerne seulement 25% du cachet artistique (frais technique.... Pris en charge par le MDE).
- Intervention de Mme OEYEN (public) autorisée par le conseil municipal concernant la délibération n°7 (emplacement réservé n°5) : Mme OEYEN regrette que M. le Maire n'ait pas répondu à son courrier et au conseil municipal qu'il maintienne l'emplacement réservé au motif que l'Agglomération et deux enquêtes indépendantes ont signifié que le dit emplacement n'avait plus lieu d'être. M. le Maire dit que l'Agglomération lui a confirmé que l'emplacement pouvait être maintenu et que le conseil municipal le maintient dans l'intérêt général (constructions nouvelles pouvant participer à la redynamisation des effectifs scolaires pour le maintien de classes notamment). Mme OEYEN a par ailleurs signifié, en réponse à la question d'un élu, son intérêt personnel à cette suppression, à savoir l'impossibilité de tout lotissement à proximité de sa propriété.

Séance levée à 22h

Secrétaire de séance
Fabien VAN LOYEN

Le Maire
Gildas FORT